

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-13-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes assainissement délégation de service public, assainissement régie et SPANC ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N°2023-03-30-25 en date du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 15 novembre 2023 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe SPANC (service public d'assainissement non collectif ;

ASSAINISSEMENT SPANC								
INVESTISSEMENT								
Nature	Dépenses			TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		
	Total budget 2023	DM 1 2023				Total budget 2023	DM 1 2023	TOTAL BUDGET 2023
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			0,00	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 186,72		7 186,72				0,00	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00				0,00	
			0,00				0,00	
SOUS-TOTAL	7 186,72	0,00	7 186,72	SOUS-TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,00	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	7 186,72			
Mouvement d'ordre								
			0,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES				0,00
	7 186,72	0,00	7 186,72		7 186,72	0,00		0,00
								-7 186,72
Fonctionnement								
Nature	Dépenses			TOTAL BUDGET 2023	Nature	Recettes		
	Total budget 2023	DM 1 2023				Total budget 2023	DM 1 2023	TOTAL BUDGET 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 157,00		66 157,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DN	61 090,00	27 000,00	88 090,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		27 000,00	27 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400,00		400,00	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			0,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 005,30	-300,00	1 705,30				0,00	
66 CHARGES FINANCIERES			0,00				0,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	310,00	300,00	610,00				0,00	
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00		300,00				0,00	
SOUS-TOTAL	68 772,30	27 000,00	95 772,30	SOUS-TOTAL	61 490,00	27 000,00	88 490,00	0,00
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 282,30		7 282,30	
Mouvement d'ordre								
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00					0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				0,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				0,00
	68 772,30	27 000,00	95 772,30		68 772,30	27 000,00	95 772,30	

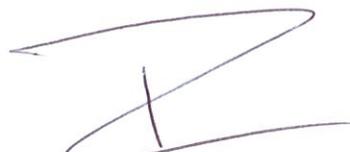
ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative N°1 au budget annexe « assainissement SPANC » telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,


Marie-Ange Fouchereau

Secrétaire de Séance

Etienne Glénot

Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Adresse de réception en préfecture :
049-200071868-20231130-2023-11-30-13-BF
Date de réception préfecture : 08/12/2023